



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 6 août 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 208-4-2018** « Règlement modifiant le règlement numéro 208, tel qu'amendé, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs du conseil ».

Ledit règlement a pour objet de modifier et d'actualiser la liste des officiers municipaux autorisés à dépenser et à passer des contrats au nom de la Ville.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **15^{ème}** jour du mois d'**août** de l'an **2018**.

Julie Lamarche, OMA
Greffière